



# Avec la CFDT, agir au quotidien pour le respect de chacun

## Élections du 2 avril 2009

### Agents Non titulaires sur Règlements Intérieurs Locaux

#### Le bilan 2006-2008

Vous êtes aujourd'hui environ 186 agents sur règlements intérieurs locaux et vous exercez des fonctions administratives (50%), techniques (41%) et d'exploitation (9%).

Vous êtes répartis dans les catégories fonction publique de la manière suivante:

- 24 agents en catégorie A; soit 13%
- 118 agents en catégorie B, soit 63%
- 44 agents en catégorie C, soit 24%.

Les agents qui ont atteint l'échelon terminal de leur catégorie sont à :

- 70% en catégorie A,
- 78% en catégorie B,
- 50% en catégorie C.

Les avancements d'échelon et les changements de groupe au sein d'une même catégorie de fonction publique sont décidées à un niveau déconcentré.

Les promotions en catégorie B sont soumises à l'avis de la CCP. Les promotions en catégorie A sont soumises à l'avis de la CCP du RIN.

Au cours du dernier mandat (2006-2008) les promotions ont été les suivantes :

2006 : 7 en catégorie A et 3 en catégorie B  
2007 : 4 en catégorie A et 3 en catégorie B  
2009 : 3 en catégorie A et 3 en catégorie B

Les critères de promotion sont les suivants :

- niveau des fonctions exercées
- diplômes
- ancienneté
- âge

La CFDT s'est battue pour que les agents sur RIL obtiennent tous une prime dans les mêmes conditions que les fonctionnaires de même niveau. En 2008, la dotation moyenne annuelle est répartie de la manière suivante :

- catégorie A : 4850 euros
- catégorie B : 1750 euros
- catégorie C : 1400 euros

Un complément indemnitaire de 220 euros a de plus été obtenu pour les agents de la filière administrative de catégorie B, et de 100 euros pour les agents de catégorie C.

#### Liste des candidats RIL

<b>CAËRO Marie-Thérèse</b>	<b>DDEA 78</b>
<b>BELLANGEON Chantal</b>	<b>DDE 69</b>
<b>LE MERCIER Dominique</b>	<b>DDE 13</b>
<b>GOURMELEN Françoise</b>	<b>DIR Ile-de-France</b>

***Pour un syndicalisme de  
solidarité à l'écoute des agents***

# Les revendications de la CFDT

Les revenus des contractuels RIL subissent, comme ceux des autres agents de la fonction publique, la rigueur salariale appliquée par le gouvernement. La CFDT a, certes, obtenu, à la suite d'un accord de février 2008, qu'un dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) soit mis en place, y compris pour les agents contractuels dont le traitement indiciaire n'a pas augmenté au cours des quatre dernières années. Une prime complémentaire a été versée à ce titre à la fin de l'année à tous les agents bloqués en haut de leur échelle indiciaire entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2007.

Cette mesure est cependant insuffisante au regard des besoins pour le maintien et l'amélioration du pouvoir d'achat. C'est pourquoi, la CFDT s'est inscrite dans le mouvement intersyndical du 29 janvier 2009 et dans celui du 19 mars pour obtenir des mesures concrètes sur le pouvoir d'achat et les carrières. Elle appelle tous les agents à soutenir ce mouvement.

La CFDT a également obtenu en 2007 des progrès significatifs pour l'amélioration de la protection sociale de tous les agents non titulaires (congé mobilité, congé pour convenances personnelles porté de 11 mois à six ans..).

Pour les agents sur RIL, la CFDT revendique :

- la revalorisation du régime indemnitaire par un alignement sur celui des fonctionnaires de même niveau ;
- des carrières améliorées par l'obtention d'un flux de promotions en catégorie B de 5 agents au moins chaque année ;
- des possibilités de mutation par un accès aux postes vacants ouverts aux titulaires de même niveau.

La notation chiffrée est supprimée à titre expérimental pour 2007 pour les non titulaires comme pour les titulaires. La CFDT s'est longtemps battue contre le système de notation chiffré infantile et inutile et a obtenu satisfaction sur ce point. Elle revendique aujourd'hui que l'entretien professionnel d'évaluation avec le chef de service, qui se

substitue à la notation, soit l'occasion d'un vrai bilan des qualifications de l'agent et de ses besoins en formation professionnelle. Elle demande que les objectifs qui sont fixés à ce dernier pour l'année à venir soient raisonnables en termes de charge de travail et en rapport avec les moyens attribués au service en effectifs.

Comme cet entretien d'évaluation est déterminant pour la carrière de l'agent, la CFDT revendique qu'un recours en CCP soit possible, tant sur le compte rendu d'entretien annuel que sur la prime versée à l'agent annuellement. Au moment où l'administration renforce l'individualisation des primes avec une extension de la modulation de plus en plus importante, il serait en effet anormal qu'aucun recours ne soit possible contre les tentations de certains chefs de service d'amputer le pouvoir d'achat des agents par ce biais.

## **Tous les RIL votent par correspondance Dès réception du matériel VOTEZ CFDT**

### **Modalités du vote par correspondance**

#### **ATTENTION : 3 enveloppes**

- **Bulletin CFDT dans l'enveloppe bulle**

(ne rien inscrire et inutile de coller)

